

Reconnaissance du leadership des collectivités



Le plan canadien pour le combustible nucléaire irradié

Au cours d'un dialogue pancanadien mené sur une période de trois ans, soit de 2003 à 2005, les Canadiens ont défini un plan pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié produit au pays. Ce plan, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), exige que les installations de gestion à long terme du combustible irradié soient établies sur un site sûr, au sein d'une collectivité informée et consentante.

En mai 2010, la SGDN a lancé un processus pluriannuel visant à identifier un site sûr au sein d'une collectivité hôte informée et consentante où établir un dépôt géologique en profondeur destiné à la gestion du combustible nucléaire irradié canadien et un centre d'expertise associé.

Le rôle fondamental des collectivités

Le processus de sélection d'un site a été conçu pour être dirigé par les collectivités intéressées à en apprendre davantage sur le projet et à potentiellement assumer la responsabilité nationale d'héberger les installations de gestion du combustible nucléaire irradié canadien. En collaboration avec la SGDN, les collectivités guident activement les activités d'apprentissage et de dialogue au sujet de ce plan national.

Vingt-deux collectivités ont exprimé l'intérêt d'en apprendre davantage sur le projet. Vingt-et-une d'entre elles ont réussi l'évaluation de présélection et ont décidé de participer aux évaluations préliminaires, la troisième des neuf étapes du processus. Par le biais de ces études, qui seront réalisées en deux phases, les collectivités font leur apprentissage et commencent à déterminer si elles sont en mesure d'accueillir le projet.

Le temps de dresser un bilan

L'achèvement des études de la première phase des évaluations préliminaires marque un jalon important du processus de sélection d'un site et un point prévu au programme pour dresser un bilan. Guidée par les constats de cette première phase des travaux, la SGDN décide où elle orienterait la prochaine phase d'étude.

La SGDN a saisi l'occasion d'examiner la contribution apportée par ces collectivités à l'avancement du plan de gestion à long terme sûr et sécuritaire du combustible nucléaire irradié canadien.

Leadership des collectivités

Le leadership solide des collectivités qui ont complété les études de la Phase 1 a contribué à ouvrir la voie à la gestion à long terme sûre et sécuritaire du combustible nucléaire irradié canadien.

- » Elles ont en pratique lancé le processus au Canada et, grâce à leur volonté d'en apprendre davantage sur le projet, elles ont fait progresser la mise en oeuvre de ce plan national.
- » Collaborant directement avec la SGDN, elles ont façonné et fait évoluer les activités et les étapes nécessaires à un processus de sélection d'un site pour assurer la participation tangible de leurs citoyens.
- » Elles ont permis de commencer à établir comment la sûreté du projet doit être démontrée en posant des questions et en soulevant leurs préoccupations, et en prenant l'initiative d'organiser les activités d'apprentissage destinées à leurs membres et à leurs voisins.
- » Elles ont jeté les bases d'un travail en partenariat entre les collectivités locales, les collectivités environnantes et les Premières nations et les peuples métis de la région.
- » Par leur participation active au processus de sélection d'un site, chacune de ces collectivités a contribué à mieux comprendre comment ce projet peut servir de base pour promouvoir les objectifs et le bien-être des collectivités, tout en satisfaisant à l'exigence nationale d'une gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.

Reconnaissance du leadership

Après mûre réflexion, la SGDN a élaboré un programme qui a pour but de reconnaître la contribution substantielle apportée au nom de tous les Canadiens par ces collectivités qui ont complété les études de la Phase 1.

Au terme de cette première phase d'évaluation, la SGDN apporte une contribution de 400 000 \$ à chaque collectivité, qu'elle ait été choisie ou non pour la prochaine phase des études, une fois un *Fonds de réserve pour le bien-être de la collectivité* établi. Administré par les collectivités, ces fonds soutiendront les efforts visant à promouvoir la viabilité et le bien-être de ces collectivités. Voici des exemples d'activités pouvant être soutenues par ces fonds :

- » Projets, programmes ou services pour les jeunes de la collectivité
- » Programmes de bourses pour les jeunes de la collectivité
- » Projets, programmes ou services pour les aînés de la collectivité
- » Projets ou programmes visant à soutenir la viabilité de la collectivité
- » Projets ou programmes visant à soutenir le développement économique de la collectivité
- » Projets ou programmes visant à soutenir l'efficacité énergétique

En 2013, la SGDN a reconnu la contribution apportée par les huit premières collectivités ayant complété la première phase d'évaluation. Les autres collectivités ont été reconnues de la sorte une fois leurs études de la Phase 1 complétées.

**Pour plus de renseignements,
veuillez contacter :**

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6^e étage
Toronto (Ontario) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmco.ca
Site Web : www.nwmco.ca